



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Carlenças et Levas se sont réunis en session ordinaire à 18h00 à la mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 6 avril 2022, conformément à l'article L2121,10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme TOLUAFE Sylvie, Mme RADURIAU Linda, Mme ARNAUD Émilie,
Mr POUJOL Cédric, Mr ALZIEU Marc, Mr BOUCHET Joël, Mr MITTENAERE Johnny.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mr FIGAROL Gérard a donné pouvoir à Mr POUJOL Cédric.

Mr GIMENO Michel a donné pouvoir à Mme RADURIAU Linda.

Mme le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121,15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mme Arnaud Émilie est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 07 MARS 2022

Le compte rendu du 7 mars 2022 est voté et approuvé à l'unanimité. Mme le Maire fait procéder à la signature du registre.

2. CONVENTION POUR UTILISATION DE MATÉRIELS MUTUALISÉS PAR GRAND ORB

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil que dans le cadre de la solidarité territoriale renforcée, la Communauté de Communes Grand Orb, celle-ci met à disposition du matériel mutualisé.

La liste de ce matériel est détaillée :

Sono portative (1), Barnum 5mx8m (2), petit barnum 3mx3m(3), Trière thermique(1), détecteur de fuites d'eau(1), désherbeur thermique(1), Broyeur(2), grille Heras(100m), barrière de police(50), tables(30), chaises(200), estrades de 30m²(2)... Il faudra commander deux semaines en avance afin de pouvoir les réserver.

Afin d'en bénéficier, les modalités de mise à disposition du matériel et ses conditions d'utilisation doivent faire l'objet d'une convention.

Lors des emprunts, il sera important de contrôler l'état initial du matériel car la dégradation constatée sera à la charge de la commune. Mr Mittenaere interroge l'assemblée sur l'utilité de ce matériel. Plusieurs élus en soulignent un intérêt global. L'essai du désherbeur thermique, de la tarière et l'utilisation de l'estrade sont cités.

Décision : Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les termes de la convention pour l'utilisation du matériel mutualisé. Madame le Maire est autorisée à la signer.

3. CONVENTION DE PRÊT POUR LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE DE MATÉRIELS MUTUALISÉS GRAND ORB

Afin que les associations de la commune puissent utiliser le matériel mutualisé de la Communauté de Communes, Madame le Maire propose de mettre en place une convention de prêt afin de dédouaner la commune d'une éventuelle dégradation.

Décision : Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la mise en place d'une convention pour l'utilisation du matériel de Grand Orb par les associations du village.

4. TAXES DIRECTES LOCALES 2022 ET AUTRES

Une enquête a été diligentée par le C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directs), afin de vérifier la conformité du cadastre sur la commune. La mairie a été prévenue le lundi 04/04/2022 pour une visite en date du 07/04/2022 avec l'employé communal. Certaines propriétés ont été vérifiées de l'extérieur ou de l'intérieur si les personnes étaient présentes. Certains élus confirment qu'ils ont bien été contrôlés. Madame le Maire précise que ce service du CCID avait en 2021 diligenté une 1ere enquête sans en référer à la commune.

Madame le Maire propose au conseil, au vu de la conjoncture actuelle (pouvoir d'achat) de n'augmenter aucunes taxes cette année.

	Taux de référence 2021	Taux votés 2022
Taxe foncière (bâti)	32.79	32.79
Taxe foncière (non bâti)	56.24	56.24

Délibération : Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022.

5. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION :

Madame la Secrétaire présente les Comptes de Gestion et Comptes administratifs 2021

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2021 :

Fonctionnement

Dépenses :	139 165.62 €
Recettes :	154 458.47€
Excédent :	15 292.55€
Excédent antérieur :	141 173.50€
Excédent global :	156 466.05€

Investissement

Dépenses :	134 302.97€
Recettes :	25 706.25€
Déficit :	108 596.72€
Déficit antérieur :	23 880.71€
Déficit global :	132 477.43€

COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2021 :

Exploitation

Dépenses :	44 180.49 €
Recettes :	37 394.49 €
Déficit :	6786.00 €
Excédent antérieur :	117 312.00€
Excédent global :	110 526.00€

Investissement

Dépenses :	14 186.41 €
Recettes :	25 123.41€
Excédent :	10 937.40 €
Excédent antérieur :	71 051.53 €
Excédent global :	81 988.93 €

Madame le Maire quitte la pièce. Madame la secrétaire présente le vote.

Le Conseil Municipal approuve et signe à l'unanimité le Compte administratif.

Madame le Maire réintègre la pièce.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve et signe à l'unanimité le Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal vote et approuve l'affectation des résultats au Budget Communal 2022 ainsi qu'au Budget Eau et Assainissement 2022, à l'unanimité.

6. RESTES À RÉALISER : AFFECTATIONS

Madame la secrétaire présente les restes à réaliser au Budget Communal 2021 en recettes d'investissement :

Chapitre 13 Subvention d'investissement : 33 000€

Le Conseil Municipal vote et approuve les restes à réaliser et leur affectation au Budget Communal 2022 à l'unanimité.

7. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS : BUDGET COMMUNAL // BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente les budgets :

- Budget Eau-Assainissement 2022 :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chap.	Libellé	TOTAL
011	Charges à caractère général	68 703.19
42	Opération ordre transfert entre sections	25 790.37
68	Dotations aux amortissements	2 000.00
14	Atténuations de produits	6 000.00
65	Autres charges de gestion courantes	2 279.25
023	Virement à la section d'investissement	40 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		144 772.81

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chap.	Libellé	TOTAL
002	Excédent antérieur reporté	110 526.00
042	Opération d'ordre entre section	11 146.81
70	Ventes produits et prestation services	23 100.00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		144 772.81

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	TOTAL
040	Opération d'ordre entre sections	11 146.81
020	Dépenses imprévues	6 632.49
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00
21	Immobilisations corporelles	100 000.00
23	Immobilisations en cours	20 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		147 779.30

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	TOTAL
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	81 988.93
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000.00
040	Opérations d'ordre entre section	25 790.37
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		147 779.30

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité le Budget Eau et Assainissement 2022.

- **Budget Communal 2022 :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	TOTAL
011	Charges à caractère général	58 626.12
012	Charges de personnels, frais assimilés	99 700.00
65	Autres charges de gestion courante	38 900.00
66	Charges financières	4 500.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00

68	Dotations aux provisions	1 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		203 726.12

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	TOTAL
002	Excédent antérieur reporté	56 988.62
70	Produits des services	34 000.00
73	Impôts et taxes	70 158.50
74	Dotations et participations	33 579.00
75	Autres produits de gestion courante	9 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		203 726.12

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	TOTAL
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	132 477.43
16	Emprunts et dettes assimilées	22 000.00
21	Immobilisations corporelles	125 113.79
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		279 591.22

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RAR 2021	VOTE	TOTAL
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		66 547.10	66 547.10
10222	FCTVA		110 713.79	110 713.79
13	Subventions d'investissement	33 000.00	36 400.00	99 400.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				279 591.22

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité le Budget Communal 2022..

Mme le Maire précise que des pénalités liées à une erreur sur les déclarations des années précédentes à l'agence de l'eau ont fortement impacté le budget.

Cette année, la commune touchera la FCTVA à hauteur de 110 713,79€ correspondant aux arriérés non perçus depuis 2015 dû à une absence de déclaration.

Les dépenses de Fonctionnement se devront d'être rigoureuses puisque là aussi, une absence de déclaration met à mal le Budget Communal. L'Urssaf réclamant à ce jour pour non déclaration et non-paiement un montant arbitraire d'environ 36 000€. La secrétaire en place depuis le mois de novembre a régularisé les déclarations et la commune attend donc de pouvoir clore ce problème mais se doit de prévoir la somme nécessaire au Budget.

Le remboursement de la dette (emprunt réalisé exclusivement pour la mairie) s'élève intérêt et capital à 26 500€/an environ pour 130 habitants et ce jusqu'en 2030.

De manière générale et afin de pallier aux impayés des exercices précédents, le Conseil Municipal adopte une gestion rigoureuse de son Budget et afin de pouvoir continuer à investir sereinement pour la commune, Madame le Maire fera appel aux diverses subventions possibles.

Le Conseil Municipal vote et approuve le budget à l'unanimité. Les élus sont invités à le signer.

8. DIVERS

Madame le maire donne la parole et invite les élus à s'exprimer.

9. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et le public, et lève la séance à 19h43.

Sylvie TOLUAFE
Maire

